

PROJET D'ETABLISSEMENT

1. Projet d'accueil

L'établissement multi accueil de jeunes enfants « A l'orée du fort » situé 50, Chemin Porte de France, 39220 LES ROUSSES, est un service municipal, sous la surveillance du Conseil Départemental du Jura par l'intermédiaire de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), géré par la commune sous la responsabilité du Maire, représenté par l'Adjointe et de la Directrice Générale des Services de la commune des Rousses.

Dans le cadre d'une convention signée entre la commune des Rousses et la CAF du Jura, cette dernière participe aux frais de fonctionnement de l'établissement par le biais de la prestation de service unique (PSU). Son montant est égal à 66% du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales.

Le multi accueil a un agrément de 50 places délivrées par le Président du Conseil Départemental.

Le multi accueil accueille les enfants, âgés de 2 mois et demi à 6 ans, du lundi au jeudi de 7h à 18h30 et le vendredi de 7h à 18h.

La structure est fermée trois semaines en période estivale (la dernière semaine de juillet et les deux premières semaines d'août), deux semaines pour les vacances de Noël. Elle est également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et sur certains ponts (notamment le pont de l'Ascension). L'équipe bénéficiant de journées pédagogiques au nombre de trois, ces journées sont considérées comme des jours de fermeture. Les familles peuvent trouver ces informations qui sont susceptibles d'être modifiées chaque année, au moment de la signature du contrat, par affichage au sein de la structure et ces informations sont régulièrement transmises par mail également.

1.1. Les prestations d'accueil

❖ L'accueil régulier :

L'attribution de la place en accueil régulier se fait selon plusieurs critères et elle est soumise à une commission petite enfance.

L'accueil régulier est adapté aux parents dont les besoins nécessitent une anticipation et une planification du mode d'accueil.

Il est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont prévisibles et récurrents. A temps plein ou à temps partiel, il fait l'objet d'un contrat.

Ce contrat d'accueil est signé entre l'établissement et la famille. En principe sur une année civile, deux contrats sont effectués. Le premier est effectué de janvier à fin août et le deuxième de septembre à fin décembre.

❖ ***L'accueil régulier au prévisionnel :***

Il est adapté aux parents dont les horaires sont atypiques, roulements irréguliers, plannings au mois.

❖ ***L'accueil occasionnel :***

Il permet aux parents de confier leur(s) enfant(s) d'une façon ponctuelle et pour une durée déterminée en fonction de leurs besoins et des possibilités d'accueil de la structure. Les places peuvent être réservées le matin même ou à l'avance selon les disponibilités.

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins ne sont pas toujours connus à l'avance, sont ponctuels et non récurrents.

❖ ***L'accueil d'urgence :***

Il s'agit de l'accueil d'un enfant dont la famille se trouve face à une situation exceptionnelle. Le caractère d'urgence est déterminé au cas par cas. Cet accueil se veut être temporaire en fonction des disponibilités de la structure.

L'accueil d'urgence permet d'accueillir les enfants dont les parents rencontrent des difficultés de garde qui n'ont pu être anticipées en raison d'un événement imprévisible.

Le multi accueil peut également accueillir des enfants dans le cadre de priorité sociale, en concertation avec les professionnels partenaires. Un travail en partenariat est alors mis en place.

Dans la mesure du possible, une période d'adaptation sera proposée à l'enfant afin de faciliter sa venue au sein de la structure.

1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé Publique : « Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

La structure est un service public : à ce titre nous garantissons l'égalité d'accès pour tous.

Le multi accueil est aménagé de façon à pouvoir accueillir des enfants (ou des parents) porteurs de handicap (moteur, sensoriel...) ou de maladies chroniques. En cas de nécessité de soins particuliers, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi par les différents partenaires pour que l'enfant soit accueilli dans les meilleures conditions et pour que la famille soit rassurée.

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- La vie de l'établissement
- L'agencement des locaux
- Le personnel (nombre et qualification)
- Le matériel spécifique nécessaire

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire (équipe, RSAI, partenaires prenant en charge l'enfant). La famille est présente au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un PAI par le RSAI, le médecin traitant de l'enfant avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec :

- L'enfant
- Les parents
- Les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue)
- La PMI si nécessaire

Ceci, afin de prendre en compte les exigences spécifiques et suivre l'évolution.

La formalisation de ce projet doit intégrer les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers et le rythme des rencontres avec les parents, ainsi il sera adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté à son état et correspondant à ses besoins et aux attentes des parents.

L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités.

La situation et l'encouragement seront d'autant plus importants et les activités d'éveil devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées :

1.3.1. L'équipe et les intervenants

L'équipe travaillant auprès des enfants est composée :

- D'une infirmière diplômée d'Etat (directrice)
- D'une auxiliaire de puériculture diplômée d'Etat en VAE éducatrice de jeunes enfants (directrice adjointe)
- D'une éducatrice de jeunes enfants diplômée d'Etat

- D'une éducatrice spécialisée
- D'auxiliaires de puériculture diplômées d'Etat
- De titulaires du CAP petite enfance
- De titulaire du BAC PRO SAPAT (Service aux personnes et aux territoires)
- D'agents de collectivité : cuisine et entretien
- D'une référente de santé et accueil inclusif (RSAI).

La présence d'élèves stagiaires ou apprentis est envisageable sur décision de la Direction (et de la Mairie pour les apprentis).

Direction de l'établissement

➤ Missions de la Directrice

La direction est assurée par une infirmière diplômée d'Etat. Elle assure cette fonction sous l'autorité du Maire et de la Directrice Générale des Services de la commune des Rousses.

- Accueil des enfants et des familles :
 - Organiser l'admission des enfants et la participation des familles à la vie de l'établissement
 - Assurer la mise en œuvre du projet d'établissement
 - Garantir la sécurité des enfants et veiller à la mise en œuvre des protocoles d'intervention médicale d'urgence en lien avec le RSAI.

- Gestion de l'équipe :
 - Assurer l'encadrement du personnel, le management opérationnel des équipes, et à ce titre participer au recrutement du personnel, animer les réunions d'équipe et organiser le fonctionnement de la structure
 - Veiller au respect des obligations légales et réglementaires, notamment aux conditions d'exercice de la profession des membres de l'équipe.

- Fonctions administratives :
 - Tenir à jour les dossiers administratifs et médicaux des enfants
 - Etre responsable de la facturation et des règlements
 - Veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité
 - Fournir à la Mairie toutes les informations et données demandées
 - Participer à l'élaboration du règlement de fonctionnement

- Se former et s'informer

La présente liste de missions n'est pas exhaustive et pourra être modifiée et complétée.

➤ Missions de la Directrice adjointe

La Directrice est secondée par une Directrice adjointe, auxiliaire de puériculture diplômée d'Etat en VAE éducatrice de jeunes enfants. Elle assiste la Directrice dans la direction globale du service. Elle participe à l'accueil des enfants et des familles, à la gestion administrative et l'encadrement de l'équipe. Elle élabore, met en œuvre et évalue des projets favorisant l'éveil, l'épanouissement et la socialisation des enfants. Elle contribue à une démarche de prévention et de dépistage grâce à l'observation de chaque enfant.

Elle se forme et s'informe.

- La continuité de fonction de direction :

Un protocole précise les modalités de la continuité de la fonction de direction :

- En l'absence de la directrice, l'adjointe assure la continuité de fonction
- En l'absence de la directrice et de son adjointe, la continuité de fonction de direction est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants (EJE).
- En l'absence de la directrice, de son adjointe et de l'EJE, la continuité de fonction de direction est assurée par une éducatrice spécialisée.
- En l'absence de la directrice, de son adjointe de l'EJE et de l'ES, la continuité de fonction de direction est assurée par une auxiliaire de puériculture.

Le personnel auprès des enfants

Le secret professionnel est imposé à l'ensemble des salariés du multi accueil, stagiaires compris.

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice adjointe, les membres de l'équipe :

- Veillent à la sécurité physique et affective des enfants et à leur bien-être.
- Mettent en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène
- Participent à l'accueil des enfants et de leur famille sans discrimination et dans le respect du projet pédagogique.
- Assurent les soins à l'enfant
- Accompagnent l'enfant au quotidien individuellement et en groupe et les aident à l'acquisition de l'autonomie
- Aménagent l'espace selon les besoins des enfants et en fonction de leur évolution
- Proposent et organisent des activités d'éveil adaptés au développement de chaque enfant
- Participent à l'élaboration du projet pédagogique
- Favorisent la transmission des valeurs du projet d'établissement
- Travaillent en équipe
- Se forment et s'informent.

Ils font attention à ne jamais devancer les capacités des enfants.

Le référent de santé et accueil inclusif :

Le référent « Santé et Accueil inclusif » intervient dans notre établissement.

Il travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionnés à

l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

➤ **Ses missions :**

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnelles chargées de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnelles, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L.226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnelles sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- Procéder lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Le personnel de service

➤ **Entretien :**

Sous l'autorité de la Directrice et de la Directrice adjointe, l'agent de service assure l'entretien des locaux dans le respect des normes d'hygiène et de désinfection, l'entretien du linge, participe à la vie du service, travaille en équipe, se forme et s'informe.

➤ ***Cuisine et vie quotidienne :***

Sous l'autorité de la Directrice et de la Directrice adjointe, l'agent en cuisine réceptionne, contrôle et maintient en température les repas livrés en liaison chaude, et assure la distribution des repas.

Les professionnelles accompagnent les enfants pendant ces temps de repas ou leur donnent à manger selon les capacités de chaque enfant.

Les services techniques de la commune

Ils réalisent tous les travaux d'entretien de la structure ainsi que le déneigement.

La responsable de la médiathèque

Lydia ROSSILLE intervient plusieurs fois dans l'année pour raconter des histoires aux enfants.

1.3.2. Le travail d'équipe

1.3.2.1. Réunion d'équipe de section :

Une fois par mois, chaque équipe de chaque section se réunit.

Les objectifs sont d'échanger sur les pratiques professionnelles, d'évaluer certaines situations, de repérer les besoins spécifiques de certains enfants et de s'y adapter, de renforcer la cohésion d'équipe, et de donner un cadre de travail.

1.3.2.2. Réunion d'équipe :

Environ une fois tous les deux mois, l'équipe des professionnelles de la crèche se réunit.

Ces réunions permettent de renforcer le travail d'équipe, de pouvoir échanger autour de problématiques, de partager des informations, de permettre un espace d'échanges, de construction, de régulation entre toutes les professionnelles, de prendre des décisions collectives, de réfléchir sur les pratiques professionnelles, de pouvoir faire émerger différents types de projets à destination des enfants et de leurs familles...

1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles

Trois fois par an, durant trois après-midis, les professionnelles bénéficient de temps d'analyses des pratiques professionnelles.

Cela permet aux professionnelles de partager et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles éducatives, de s'inscrire dans une démarche de retours sur expériences et d'analyses des pratiques professionnelles, d'adopter consciemment des postures et des attitudes professionnelles adaptées au service véritablement des jeunes enfants, de se donner les moyens de favoriser la cohésion des pratiques et des discours professionnels.

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échanges important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents. Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques. Au contraire, l'animateur (souvent psychologue ou éducateur spécialisé) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes. L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un animateur extérieur à l'équipe que l'équipe rencontre trois fois par an durant quatre heures. Puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants, le multi accueil sera fermé à l'accueil des enfants durant ces temps.

La Mairie des Rousses accorde une grande importance à la formation et à la professionnalisation de ses agents. Nous vous présentons ici plusieurs formats qui sont proposés aux équipes afin de maintenir dynamique leurs connaissances professionnelles.

1.3.4. Les formations

Différentes formations initiales permettent aux professionnels d'exercer dans le monde de la petite enfance. Ainsi, notre équipe est pluridisciplinaire et chaque professionnelle a ses connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe. Nous avons à cœur de continuer à nous former durant notre vie professionnelle. C'est notamment durant les entretiens annuels que chaque agent peut proposer un plan de formation en fonction de ses besoins.

1.3.4.1. La formation continue des professionnelles de la petite enfance :

La formation continue des professionnelles de la petite enfance est un enjeu fondamental de notre société. En effet, nous savons que dans ce domaine, les découvertes se font tous les jours et l'environnement de l'enfant est crucial pour son développement. C'est pourquoi pour rester cohérentes en équipe, maintenir notre motivation et être actrices de notre carrière professionnelle nous mettons la formation au centre de nos pratiques. Pour ce faire, nous sommes notamment en partenariat avec le CNFPT (Centre de Formation Nationale de la Fonction Publique Territoriale) qui a vocation de former les agents de la fonction publique territoriale. A ce titre, le CNFPT dispose de formations ciblées concernant les professionnelles de l'enfance et l'accompagnement des parents autour des trois piliers du développement que sont l'attachement, l'éveil et la sociabilisation.

1.3.5. Les journées pédagogiques

Les journées pédagogiques sont des moments attendus par l'équipe et essentiels au bon fonctionnement de la structure. Ces journées nous donnent l'opportunité de réfléchir sur des pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe. Ces interventions sont à l'image de nos besoins et de nos envies propres. Tout est impulsé par les agents de terrain et les besoins observés. Ces journées au nombre d'environ trois sur l'année sont connues des parents d'une année sur l'autre afin de pouvoir anticiper la fermeture et l'impossibilité d'accueillir les enfants. Ces formations vécues par tous les membres de l'équipe permettent de créer une cohérence éducative globale. L'occasion de mêler formation et réflexion tout en se ressourçant ensemble.

1.3.6. L'accueil des stagiaires et des apprentis

Notre appétence pour la formation nous amène naturellement à accueillir régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis durant l'année. La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance), EJE (Educatrice de Jeunes Enfants), bac professionnel. C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires. Ces stages sont encadrés par une personne dédiée durant le temps de présence du stagiaire ou de l'apprenti. Ils peuvent se dérouler de quelques jours pour les élèves de troisième à plusieurs mois pour les élèves EJE voire trois ans pour les apprentissages. Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants. Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ainsi, nous donnons sa place au stagiaire à côté de nous, lui laissant toute la place pour observer, questionner, essayer et apprendre.

2. Le projet éducatif

2.1. Les valeurs du projet éducatif

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons développer dans notre multi accueil et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions.

- ➔ La bienveillance
- ➔ Le respect de l'enfant et de sa famille
- ➔ La bienveillance

2.1.1. La bienveillance

Cela signifie que nous prenons soin des enfants dans leur globalité, aussi bien d'un point de vue psychique que physiologique.

Nous leur garantissons une sécurité affective dans le sens où nous prenons soin de mettre en œuvre tout ce dont un enfant aura besoin pour se sentir en sécurité dans un nouvel environnement avec de nouvelles personnes.

Cela s'effectue par :

- Des temps de familiarisation avant une arrivée définitive au sein de la structure, avec une professionnelle référente de ces temps.
- L'aménagement des espaces pour créer des repères aux enfants. Mais aussi pour favoriser la motricité libre et permettre aux enfants de se déplacer seuls, de prendre possession de ce lieu de vie, de leur laisser un libre accès à des jeux, leur permettre d'explorer seuls ou avec l'accompagnement de l'adulte le monde qui les entoure, de développer leurs capacités motrices.
- Des repères dans le temps également par le biais de rituels lors de moments précis en cours de journée (repas, siestes...).
- La présence continue de professionnelles dans les salles de vie des enfants qui sont disponibles, en observation et prêtes à répondre aux besoins des enfants.
- Le fait d'accueillir et accompagner les émotions des enfants, par la communication verbale et gestuelle en fonction de leur âge sur ce qu'ils voient, ce qu'ils ressentent, les laisser exprimer leurs émotions.

2.1.2. Le respect de l'enfant et de sa famille

Nous accueillons l'enfant et sa famille dans leur entièreté, leur individualité, leur différence. Ce qui implique d'accueillir en toute bienveillance les différentes cultures et les valeurs éducatives propres à chaque famille et sans jugement.

L'intérêt de l'enfant se trouve au centre de nos actions, ainsi nous proposons des lieux d'accueil adaptés aux différents besoins des enfants accueillis, en fonction de leurs âges, de leurs compétences et de leurs désirs. Le jeune enfant possède son propre rythme de développement. Les adultes garantissent une continuité de soins et assurent la sécurité physique et psychoaffective tout en accompagnant l'enfant dans son processus de socialisation. Les professionnelles « petite enfance » créent un environnement favorable à son développement et à son épanouissement en repérant les besoins et en respectant le rythme de chaque enfant.

L'accueil individualisé présente certaines limites en raison du cadre institutionnel et des contraintes de la vie en collectivité, néanmoins nous prenons en compte l'individualité de chacun au sein du groupe. Nous cherchons à accompagner individuellement chaque enfant en le considérant comme une personne unique, en le respectant dans sa globalité avec un nom, une identité, une histoire personnelle et familiale qui lui sont propres. Nous nous adaptons à chaque enfant et veillons au respect de l'enfant et de sa famille en proposant un accompagnement bienveillant basé sur l'écoute, l'échange et la communication. Ce sont les conditions nécessaires à l'accueil pour qu'une relation de confiance s'installe et que le lien se crée. Ainsi, l'enfant rassuré, devient acteur de son développement. Chacun y trouve sa place dans une attitude positive et respectueuse.

2.1.3. La bientraitance

La bientraitance repose sur une attitude vigilante, résolument positive destinée à prévenir les douces violences, à bien traiter les enfants, les parents... et à bien se traiter soi-même !

C'est le respect de l'enfant mis en acte. Respect physique, psychique, affectif en prenant en compte les rythmes, les habitudes et les repères apportés par la présence régulière des personnes qui entourent l'enfant. C'est écouter, valoriser, observer, estimer, entendre, comprendre, attendre, accompagner, parler. Cet ensemble de valeurs fondamentales doit être la garantie de l'épanouissement de l'enfant. C'est une relation de soutien, où la professionnelle, celle qui aide, doit être plus adaptable que celui qui est aidé (l'enfant et sa famille).

C'est un processus d'adaptation, d'ajustement aux besoins de l'enfant. C'est ce qui lui permettra de tisser des liens et invitera les adultes autour de lui à être reliés entre eux. C'est un changement de regard de la professionnelle sur l'enfant et sa famille. L'objectif est de trouver le moyen d'accompagner un développement plus que de détecter un dysfonctionnement. Exemple : à quel moment cet enfant paraît-il avoir sommeil ? Comment l'aider à se séparer de son parent plus facilement ? ...

La bientraitance se décline donc en attitudes que les professionnelles de l'enfance ont à mettre en œuvre dans une relation de soutien à l'enfant et sa famille.

2.2. L'égalité entre les filles et les garçons

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental que nous souhaitons inculquer dès le plus jeune âge. Nous croyons fermement que chaque enfant, indépendamment de son sexe, mérite les mêmes opportunités pour s'épanouir et se développer. Pour cela, nous veillons à proposer des activités variées et non genrées, permettant à chacun de découvrir et d'explorer ses intérêts sans stéréotypes. Nous encourageons les enfants à exprimer leurs émotions et à interagir de manière respectueuse et équitable avec leurs camarades. En adoptant une approche inclusive, nous préparons les enfants à vivre dans une société où l'égalité et le respect mutuel sont des valeurs essentielles.

Pour informer les familles sur l'importance de l'égalité fille-garçon, nous mettons à leur disposition divers documents sous forme d'articles, de vidéos et de podcasts. Ces ressources sont conçues pour sensibiliser et éduquer les parents sur les stéréotypes de genre et les pratiques éducatives égalitaires. De plus, nous intégrons ces principes dans notre communication quotidienne avec les familles.

Il est essentiel de former et de soutenir nos professionnelles. Nous mettons à leur disposition divers documents sous forme d'articles, de vidéos et de podcasts pour les sensibiliser. Ces ressources sont conçues pour fournir des informations pratiques et théoriques sur les stéréotypes de genre et les pratiques éducatives inclusives.

En outre, nous encourageons les échanges entre les professionnelles lors de réunions d'équipe régulières. Ces rencontres sont des occasions précieuses pour discuter des défis rencontrés, partager des idées et des stratégies, et réfléchir ensemble sur les meilleures pratiques.

2.3. L'éveil artistique et culturel

Au quotidien, nous pouvons aussi diversifier les expériences culturelles et artistiques auprès des jeunes enfants. Il pourra ainsi leur être proposés régulièrement des ateliers relevant du domaine des

arts plastiques, avec des matières à explorer (peinture, pâte à modeler...), des ateliers d'éveil musical, des temps autour de la littérature, avec la mise à disposition de livres dès le plus jeune âge et de déplacement à la bibliothèque. Il y a également un spectacle au moment des fêtes de fin d'année réalisé par des intervenants extérieurs.

L'accès à la culture doit être pour tous. En offrant aux jeunes enfants ces espaces d'éveil culturel et artistique, la crèche contribue à réduire, dès la petite enfance, les inégalités et participe à sensibiliser les familles sur l'intérêt de cette démarche. Ces moments d'éveil à la culture sont de réelles bulles d'oxygène pour les enfants : ils nous ouvrent au monde, ils leurs permettent de rêver, d'imaginer, de partager, d'être traversés par différentes émotions.

3. Le projet pédagogique

Présentation de la structure

Le multi accueil des Rousses se situe dans un bâtiment de plain-pied dans une voie sans issue.

Il se trouve à proximité de l'école maternelle et primaire publique et du fort des Rousses.

Il est à côté de la forêt et des champs qui entourent le fort. Ce qui garantit un environnement calme et proche de la nature.

Le multi accueil bénéficie également d'un bel espace extérieur avec un espace de verdure.

Horaires d'ouverture

Lundi : 7h-18h30

Mardi : 7h-18h30

Mercredi : 7h-18h30

Jeudi : 7h-18h30

Vendredi : 7h-18h

Les fermetures

Vacances d'été : 3 semaines (dernière de juillet et les deux premières d'août)

Vacances de Noël : 2 semaines

Lors de journées pédagogiques

Le jeudi et le vendredi de l'Ascension

Le lundi de Pentecôte

Les jours fériés

Des fermetures occasionnelles pour cause de formation du personnel

Capacités d'accueil

Section des bébés : 15 enfants

Section des moyens : 15 enfants

Section des grands : 20 enfants

Effectif personnel

1 directrice (infirmière)

1 directrice adjointe (auxiliaire de puériculture en VAE éducatrice de jeunes enfants)

1 éducatrice de jeunes enfants

1 éducatrice spécialisée

5 auxiliaires de puériculture

7 CAP AEPE

1 diplômée du BAC PRO Service Aux Personnes et Aux Territoires

3 agents d'entretien (cuisine, ménage et linge)

Sommaire du projet pédagogique

3.1. L'ADAPTATION

- 3.1.1. La première rencontre
- 3.1.2. La semaine d'adaptation

3.2. LES ECHANGES QUOTIDIENS AVEC LES PARENTS

- 3.2.1. L'accueil, les transmissions du matin
- 3.2.2. La séparation
- 3.2.3. Les retrouvailles

3.3. LES TEMPS D'ACTIVITES

- 3.3.1. La motricité libre
- 3.3.2. Pourquoi faire une activité ?
- 3.3.3. Activité dite « dirigée »
- 3.3.4. Jeu « libre »
- 3.3.5. Les intervenants extérieurs
- 3.3.6. La communication gestuelle associée à la parole

3.4. LES MOMENTS DE CHANGE

- 3.4.1. Le change du bébé
- 3.4.2. Le change des plus grands

3.5. LE TEMPS DES REPAS

- 3.5.1. Généralités ou informations générales
- 3.5.2. Le lait maternel
- 3.5.3. La diversification alimentaire
- 3.5.4. Repas chez les moyens
- 3.5.5. Repas chez les grands
- 3.5.6. Les régimes alimentaires

3.6. LE TEMPS DE SIESTES

- 3.6.1. Informations générales
- 3.6.2. Sieste chez les moyens
- 3.6.3. Sieste chez les plus grands

3.7. INVESTISSEMENT DES FAMILLES DANS L'ETABLISSEMENT

- 3.7.1. La réunion de rentrée
- 3.7.2. Les moments conviviaux

3.1. L'ADAPTATION

3.1.1. La première rencontre

L'adaptation commence dès la première rencontre avec les familles.

Lors de celle-ci, la directrice prend le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement de la structure mais aussi les valeurs portées par l'équipe pour la prise en charge des enfants au quotidien.

C'est également un temps essentiel pour répondre aux questionnements et éventuelles inquiétudes de la famille.

Durant cette rencontre, la « semaine d'adaptation » de l'enfant sera évoquée avec les parents pour voir les disponibilités de la famille pour l'effectuer.

Une visite des locaux sera faite afin de permettre à la famille de se familiariser avec les lieux et de se sentir accueillie au sein de l'établissement.

3.1.2. La semaine d'adaptation

Une professionnelle référente accompagnera l'enfant et sa famille sur toute cette période dite « d'adaptation » et sera un interlocuteur privilégié jusqu'au passage de relais avec les autres membres de l'équipe de la section.

Pourquoi une référente ?

Ce repère au quotidien va permettre à l'enfant et sa famille d'être rassurés et de garantir des conditions d'accueil favorables au bon développement de l'enfant en l'absence de ses parents.

L'enfant peut trouver en la référente une figure d'attachement qui permettra de développer chez lui une sécurité affective essentielle à son développement et créera pour lui des repères stables.

La professionnelle référente puis l'équipe de la section veillera à créer une relation de confiance avec la famille en étant à l'écoute de celle-ci, afin de permettre une séparation la plus progressive et sereine possible.

L'enfant est accueilli avec son parent sur un temps préalablement défini.

L'accueil se fera sur des temps courts et avec le parent au départ pour arriver progressivement à une journée complète pour l'enfant.

Pourquoi une adaptation ?

L'adaptation est un moment privilégié d'échanges entre la famille, l'enfant et la professionnelle.

Celle-ci explique à la famille le fonctionnement de la structure ainsi que le déroulement d'une journée à la crèche que vivra son enfant par la suite. Les parents peuvent durant ce temps questionner la référente sur leurs inquiétudes ou autres. Ainsi, jour après jour, l'équipe fait connaissance avec l'histoire de la famille et les habitudes de vie de l'enfant.

Les liens qui se tissent nous permettront ensemble de pouvoir partager autour de l'enfant dans un souci de cohésion et de coéducation.

Comment s'organise l'adaptation ?

La période d'adaptation se fait selon un schéma différent pour les enfants en accueil occasionnel et pour les enfants en accueil régulier.

Pour l'accueil occasionnel, l'adaptation se déroule par petits temps d'accueil de plus en plus longs. Pour pouvoir par la suite prévoir des temps d'accueil sur une journée complète quand l'enfant se sent à l'aise dans la structure.

Pour l'accueil régulier, l'adaptation se déroule en moyenne sur une semaine afin de permettre aux enfants de se familiariser avec la structure de façon tout aussi progressive.

Ces temps d'adaptation peuvent être modulés en fonction de chaque enfant mais dans son intérêt et pour son bien-être futur au sein de la structure.

Les professionnelles observent les enfants durant ces temps pour voir s'il est nécessaire de réévaluer les temps d'adaptation en fonction de leur comportement, leurs réactions.

Le premier jour d'adaptation, la professionnelle référente échange avec le parent et est amenée à remplir un document grâce aux informations partagées avec les parents concernant les habitudes de vie et le développement de l'enfant.

Ces informations sont importantes pour l'équipe car elles nous permettent de répondre au mieux aux besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, développement psychomoteur, éveil). Ainsi, nous pouvons respecter un rythme et des habitudes de vie proches de celles de la maison.

Nous savons que par la suite le rythme de l'enfant ne sera pas le même à la maison et à la crèche.

Ces échanges nous servent néanmoins de base pour assurer un accueil de qualité et une continuité afin de permettre à l'enfant de prendre ses repères et lui laisser le temps de se créer de nouvelles habitudes de vie au sein du collectif.

Les jours suivants les liens se créent entre l'enfant, son parent et la référente. Ce climat de confiance nécessaire à l'évolution de l'accueil favorise l'harmonie et l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe.

Progressivement, l'enfant va pouvoir grâce au soutien de sa référente, se détacher de son parent pour explorer l'espace, trouver ses repères et découvrir sa place au sein du groupe.

Ensuite, l'équipe entière bénéficie de temps d'échanges durant lesquels la professionnelle référente de l'adaptation partage ses connaissances de l'enfant et de sa famille. C'est grâce à ces échanges que petit à petit toute l'équipe sera amenée à pouvoir accueillir l'enfant dans le respect de ce qui a été

transmis par la famille, créant ainsi une harmonie des pratiques autour de l'enfant et en coéducation avec ses parents.

Il peut être demandé aux parents si l'enfant n'en a pas ou pas encore, d'apporter un objet transitionnel, type « doudou » afin d'assurer sa sécurité affective si les séparations sont difficiles. (Une peluche, un t-shirt avec l'odeur de la maison ou de ses parents...).

Cela fera le lien entre la maison et la crèche et rassurera l'enfant. Mais cela n'est pas obligatoire et ne sera pas imposé à l'enfant. Peut-être que l'enfant n'investira pas cet objet.

Les parents peuvent nous téléphoner pour être rassurés durant tous les temps où l'enfant sera présent dans la structure. L'équipe encourage cette pratique dès que les parents en ressentent le besoin.

3.2. LES ECHANGES QUOTIDIENS AVEC LES PARENTS

La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien au travers des transmissions.

3.2.1. L'accueil, les transmissions du matin

L'accueil est un moment privilégié, il est important de bien l'organiser et l'accompagner.

L'objectif est de faciliter la séparation enfant-parent en créant une relation de confiance et d'échanges.

Les accueils se font à partir de 7h le matin dans chaque section.

A l'arrivée le matin, les parents sont pointés sur la tablette quand ils arrivent dans la section avec leur enfant.

A leur arrivée les parents doivent sonner au visiophone en choisissant la section de leurs enfants.

Ils doivent se déchausser sur les tapis du SAS d'entrée afin de ne pas souiller les sols des pièces de vie. Les affaires de l'enfant doivent être déposées à son porte-manteau. Par la suite, les parents sont invités à entrer entièrement au sein de la section dans laquelle est accueilli leur enfant.

Les accueils se font famille après famille, afin que l'accueil soit un moment privilégié, individualisé pour chaque enfant et son parent.

Ce sont les professionnelles référentes (sauf si elles sont occupées, une professionnelle volante peut s'en charger) qui accueillent les enfants le matin et qui notent dans le cahier de transmissions les éléments importants pour la prise en charge de l'enfant pour que les autres professionnelles en aient connaissance.

La professionnelle se déplace vers l'enfant pour l'accueillir et se met à sa hauteur pour lui parler. Elle le nomme par son prénom et lui dit bonjour en signant (communication gestuelle).

Ainsi elle se montre disponible et à l'écoute.

Elle demande à l'enfant s'il va bien, puis elle s'adresse au parent pour recueillir les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant (sommeil, repas, déroulement de la nuit, fièvre...)

L'accueil peut également se faire assis au sol et dans ce cas inviter l'enfant et le parent à se mettre au sol également, cela pour rassurer les autres enfants déjà arrivés.

Il est important que les parents se sentent en confiance avec les professionnelles, c'est pour cela que les professionnelles adoptent une posture bienveillante et verbalisent les situations que peuvent traverser les parents avec leurs enfants.

3.2.2. La séparation

L'enfant est invité à dire au revoir à son parent puis est accompagné vers des jeux libres.

Si un enfant a besoin des bras de la professionnelle suite à la séparation avec son parent, elle prendra le temps de le garder auprès d'elle jusqu'à ce que celui-ci éprouve le plaisir d'aller jouer.

La professionnelle est attentive et rassurera l'enfant par sa présence physique mais aussi en accompagnant cette séparation de façon verbale, avec des mots simples, compréhensibles pour l'enfant et en adoptant une attitude bienveillante et sécurisante.

Un bon accueil aide l'enfant à s'épanouir, à prendre confiance en lui, c'est un premier pas vers l'autonomie.

Au fil du temps, la séparation et l'accueil du matin se font plus sereinement.

La professionnelle participe activement au plaisir que prend l'enfant au sein de la structure en offrant une attitude d'écoute et de disponibilité à l'égard des parents et des enfants.

Au moment de quitter son enfant, il est indispensable que le parent lui signifie son départ. Partir sans lui dire c'est risquer d'altérer la confiance que l'enfant a en son parent. Il peut alors se sentir trahi en découvrant que son parent a disparu et développer de futures séparations difficiles.

La professionnelle verbalise également à l'enfant le départ de son parent, parfois elle peut accompagner l'enfant devant une porte vitrée pour un petit « au revoir » de la main.

Pour encourager l'enfant et installer une continuité, les professionnelles sont vigilantes à disposer des jeux de façon à ce qu'ils soient attractifs créant ainsi de bonnes conditions d'accueil. Cela a pour effet de favoriser la séparation en donnant envie aux enfants d'investir l'espace. Chacun doit pouvoir trouver des sollicitations lui permettant d'explorer ses compétences du moment. Les jeux sont pensés en fonction des enfants qui seront présents et de l'évolution de chacun.

Des repères spatiaux et temporels sont créés afin de permettre à chaque enfant de se retrouver dans un espace connu et de favoriser une stabilité intérieure.

L'aménagement de l'espace est pensé et peut-être modifié pour créer les repères nécessaires à l'accueil de chacun.

3.2.3. Les retrouvailles

Les retrouvailles du soir se font également au sein de la section dans laquelle l'enfant est accueilli ou alors sur la terrasse des bébés ou dans la cour extérieure selon où jouent les enfants.

Un temps d'observation peut être laissé aux parents pour observer leur enfant jouer.

Puis les professionnelles référentes (sauf si elles sont occupées, une professionnelle volante peut s'en charger) effectuent les transmissions orales aux parents (famille après famille de nouveau) pour expliquer la journée de leur enfant : repas, sommeil, retours d'observations sur les activités, anecdotes vécues à la crèche par l'enfant, soins...

Une seule professionnelle est chargée de donner les transmissions le soir, tout comme le matin, une seule professionnelle accueille l'enfant et son parent.

Il est important de s'adapter aux attentes de chaque famille permettant ainsi un accueil individualisé.

Inclure l'enfant dans les transmissions permet aussi d'effectuer cette nouvelle transition en douceur pour l'enfant.

Ces temps de transmissions sont effectués avec les supports écrits : fiche individuelle de transmissions écrites de l'enfant, fiche traitement, tableau des changes et des siestes...

Lors de ces temps d'échanges, il est important pour l'équipe de valoriser le positif sans pour autant négliger le négatif.

C'est également le moment pour l'équipe d'être à l'écoute des parents avec pour grand principe le non-jugement, nous prenons en compte les difficultés de chacun et les pratiques de chaque famille. Les parents peuvent s'ils le souhaitent parler de leurs questionnements.

Chaque professionnelle pourra alors se saisir de cet échange pour développer la coéducation autour d'une situation qui pose problème ou non à la famille. Chaque agent avec son expérience et ses connaissances sera à même de pouvoir être à l'écoute et éventuellement pourra apporter quelques conseils ou des pistes afin de permettre aux familles de trouver leur solution propre en fonction de leur situation individuelle.

Ces temps d'échanges nous permettent à nous professionnelles de nous remettre en question sur nos pratiques et de les ajuster quotidiennement.

Si la situation le demande, nous pouvons proposer aux familles des entretiens individuels afin de prendre le temps de partager, de préserver la confidentialité des informations échangées ou d'éviter des discussions en présence de l'enfant.

Une équipe pluridisciplinaire comme la nôtre nous permet de proposer une certaine richesse dans notre accompagnement. Malheureusement et selon les situations, nous pouvons être confrontées à certaines limites au sein d'une collectivité. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à orienter les parents vers un service compétent selon la difficulté rencontrée ou le besoin recensé.

Dans tous les cas nous sommes présentes et à l'écoute de chaque famille qui en manifeste le besoin.

Les parents sont pointés quand ils arrivent soit dans la section directement, soit si les professionnelles les voient attendre derrière la porte pour recevoir les transmissions orales de la journée de leur enfant.

Il est demandé aux parents, si un autre parent est déjà en transmissions avec une professionnelle, d'attendre leur tour pour recevoir les informations concernant la journée de leur enfant.

Les transmissions écrites et orales se font toute la journée entre professionnelles. Cela permet une meilleure communication et une meilleure compréhension. Les outils utilisés sont le cahier de transmissions entre professionnelles, les feuilles individuelles de chaque enfant, les feuilles d'adaptation, les fiches de renseignements, les feuilles concernant le développement des enfants, les

tableaux d'alimentation, les feuilles de traitement, les projets d'accueil individualisés, les cahiers de réunions.

3.3. LES TEMPS D'ACTIVITES

3.3.1. La motricité libre

Le concept de motricité libre ou spontanée a été inventé par le Dr Emmi Pickler dans les années 1960. La pédiatre est convaincue que le petit enfant est un être doué de sensibilité et capable de se développer tout seul sans l'intervention d'un adulte.

Les enfants évoluent librement. Le développement moteur s'acquiert naturellement, et cette liberté donnée aux enfants leur apporte un sentiment d'accomplissement et de sécurité.

Les premiers mois, le nourrisson a besoin d'être entouré physiquement pour se constituer une sécurité affective.

Cette sécurité de base acquise, l'enfant va pouvoir ensuite s'exprimer par sa motricité. Et il est fondamental de lui permettre, dans cette période cruciale, d'être libre de ses mouvements = le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les textures...

En répétant les exercices, l'enfant se prépare ainsi tout seul aux différentes acquisitions. Il progresse à son rythme sans qu'on ait besoin de devancer ses besoins.

La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance puisque ce sont eux-mêmes qui construisent leur propre chemin. Elle favorise aussi leur esprit d'initiative et leur créativité.

L'enfant a accès à différents espaces de jeu qu'il investit à sa manière, à son rythme, dans un cadre sécurisé.

Chez les petits, le bébé est installé sur le dos sur des tapis et peut se déplacer en toute liberté.

Des jeux avec différentes textures sont posés à côté de lui pour éveiller ses sens. Le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et surtout ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre tout seul.

« Un enfant n'est jamais mis dans une situation dont il n'a pas encore acquis le contrôle par lui-même », disait Emmi Pickler.

Chez les plus grands, des jeux de grande motricité (ballons, draisienne, voiture, trottinette...) et de motricité fine (jeux d'encastrement, de construction, d'imitation...) sont mis à leur disposition et des petits ateliers sont organisés avec une surveillance un peu plus proche. L'enfant n'explore jamais le monde seul, la professionnelle est présente pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, mais elle ne fait pas les choses à sa place.

Son rôle est d'offrir une contenance psychique au tout-petit, c'est-à-dire lui accorder une attention de tous les instants et savoir précisément où il en est dans son développement. Un pas de plus pour le guider vers son autonomie.

3.3.2. Pourquoi faire une activité ?

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il est donc indispensable aux enfants dès leur plus jeune âge.

Cette activité leur permet de se construire, d'expérimenter, de se socialiser, d'explorer le monde qui les entoure. A travers le jeu, ils peuvent acquérir de la confiance, une estime d'eux-mêmes et de l'autonomie.

Leurs expériences à travers le jeu favorisent leur développement cognitif, psychologique, sensoriel et moteur.

Le jeu amène l'enfant à communiquer et donc à développer son langage, découvrir, connaître, comprendre, apprendre, partager, se concentrer, chercher, se découvrir des intérêts et des goûts et développer ses compétences et ses talents.

3.3.3. Activité dite « dirigée »

Le jeu permet aussi de donner un cadre, des règles et des limites notamment pour les activités plus encadrées. C'est pour cela qu'au début d'une activité, l'adulte explique l'activité aux enfants et définit le cadre à respecter durant l'activité. Cela permet d'assurer la sécurité de l'enfant, de le protéger d'expériences dangereuses ou inappropriées tout en lui laissant la possibilité d'expérimenter, de développer sa capacité à savoir, user de sa liberté.

Les activités dirigées sont en principe le plus souvent proposées le matin, initiées par les professionnelles selon l'observation des enfants. C'est grâce à cela que les professionnelles peuvent en déduire le besoin des enfants et adapter les propositions d'activité de façon plus pertinente aux enfants ou à un enfant individuellement selon la situation.

Toutes les activités proposées sont en adéquation avec le développement de l'enfant, son âge, son besoin, ses compétences et son envie de faire.

Aucune activité n'est imposée à l'enfant, il a la liberté d'y participer ou non et sa durée n'est pas non plus imposée par l'adulte. Le plaisir et l'envie restent essentiels pour qu'un enfant participe aux activités proposées.

Il n'y a pas non plus d'obtention de « résultats », de production ou de recherche de performance ou d'excellence.

Les activités encadrées par l'adulte sont proposées à des petits groupes d'enfants. Cela favorise les interactions entre les enfants et avec l'adulte.

Les professionnelles encouragent, valorisent les enfants durant les activités.

3.3.4. Jeu « libre »

La journée d'un enfant au multi accueil est rythmée par un certain nombre d'activités d'éveil variées, proposées, préparées en amont et encadrées par l'adulte mais aussi par de nombreux jeux libres mis à disposition qu'il peut investir tout au long de la journée.

L'adulte n'intervient pas dans le jeu libre de l'enfant, sauf si celui-ci l'interpelle. Les professionnelles observent les enfants durant ces temps de jeux libres et sont disponibles.

Le jeu libre survient lorsqu'un enfant choisit lui-même à quoi il joue, avec qui, avec quoi et comment.

Avec le jeu libre, l'enfant choisit, invente, organise ses jeux selon ses préférences et ses champs d'intérêt. Il suit alors ses idées sans avoir un objectif précis en vue ni aucune contrainte de temps.

Pendant le jeu libre, un enfant peut en profiter pour essayer toutes sortes de choses. En effet, l'absence de règles lui offre une grande liberté. Il peut ainsi prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Cela lui permet de se sentir plus en contrôle de son environnement et de développer ainsi sa confiance en soi.

D'autre part, jouer avec les autres enfants sans les adultes, apprend à l'enfant à s'affirmer, à contrôler ses émotions et ses impulsions, à négocier avec les autres et à créer des affinités.

Le jeu libre peut aider un enfant à moins dépendre des adultes puisque cela l'oblige à faire des choix par lui-même. Il peut alors décider seul quoi faire et comment le faire. Cela développe son autonomie. Il aura donc moins de difficultés à s'amuser seul.

Par ailleurs, pendant le jeu libre, l'enfant aura à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre. Il apprend ainsi à réagir aux situations difficiles.

Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons, selon l'imagination de l'enfant. L'enfant développe ainsi sa créativité.

Les enfants apprennent beaucoup les uns des autres au cours des périodes de jeu libre.

➔ ***Le jeu libre à l'extérieur***

A la crèche, les enfants qui marchent sont également amenés très souvent à aller jouer dehors, durant toutes les saisons.

Les bienfaits du jeu libre à l'extérieur sont encore plus nombreux sur le développement global des enfants.

Il aide à améliorer les habiletés physiques des enfants et apprend aux enfants à connaître leur corps.

En effet, à l'extérieur les enfants bougent plus. Etre à l'extérieur, leur donne le goût entre autres de courir, de sauter, de grimper, de lancer, de crier...

Ils prennent aussi de petits risques, comme monter sur une structure de motricité, sur une moto, une trottinette...

Cette prise de risque est importante pour leur développement.

Cela leur permet de tester leurs limites, d'apprendre à connaître leurs capacités physiques et développer leur confiance en eux.

Jouer librement dehors favorise aussi le contact avec la nature.

Les enfants peuvent observer des insectes, toucher la texture de l'herbe, des fleurs, de la terre, des feuilles, de la neige... et sentir l'odeur de tous ces éléments. Cela développera leur curiosité, leurs

connaissances et même leur langage, parce que cela peut les amener à parler plus et à poser des questions.

Ils peuvent également devenir très créatifs car ils peuvent se servir de ces éléments de la nature pour s'amuser.

Enfin, jouer dehors comporte des bienfaits pour la santé mentale des enfants. Bouger plus les aide à mieux dormir, et cela a un effet positif sur leur humeur. Le contact avec la nature apporte également un sentiment de bien-être général, cela libère les tensions.

3.3.5. Les intervenants extérieurs

- Lydia, la responsable de la médiathèque intervient au sein de l'établissement ou invite les enfants de la crèche à la médiathèque pour partager des histoires avec eux.
- Chaque fin d'année, durant la période de Noël, un intervenant vient pour présenter un spectacle aux enfants de toutes les sections dont le thème varie.
Histoires, marionnettes, chansons, musique et humour composent ce spectacle pour le plaisir des petits et des grands.
- Les pompiers viennent proposer des animations aux enfants des sections moyens et grands durant une matinée du mois de juin.
Les enfants peuvent monter dans les camions, toucher les casques des pompiers, maniés la lance à incendie...

3.3.6. La communication gestuelle associée à la parole

Nous savons que les enfants savent communiquer avant de savoir parler. Malheureusement nous ne comprenons pas toujours le sens d'un son ou d'un geste, chaque enfant ayant le sien propre à sa personnalité ou sa famille.

Afin de rester dans une démarche de bienveillance à l'égard de l'enfant et de lui permettre de s'exprimer (évitant ainsi également les frustrations), nous avons souhaité développer un outil permettant de communiquer avec l'enfant très tôt, avant même la parole.

C'est donc après une formation commune et une réflexion en équipe que nous avons décidé d'appliquer la communication gestuelle associée à la parole.

Ainsi nous utilisons des gestes « ou signes » issus de la Langue des Signes Française (LSF), pour appuyer certains mots du quotidien de l'enfant qui répondent à ses besoins comme « dormir », « manger », « changer la couche », « encore », « boire », « de l'eau » ... en plus de la parole de l'adulte.

Le signe est toujours associé à la parole, il ne s'agit pas d'apprendre une nouvelle langue mais de donner au tout petit la possibilité de s'exprimer dans le quotidien avant l'acquisition de la parole. Cet outil s'adapte à ses capacités, à son rythme et ses envies.

Les signes sont offerts comme un cadeau et l'enfant est libre de les saisir ou pas, dans une démarche d'écoute respectueuse et bienveillante.

NOTRE DEMARCHE ECO RESPONSABLE

Un atelier jardinage est proposé aux enfants des sections moyens et grands à partir du mois de mai pour la saison estivale.

Nous avons une petite parcelle à côté de la crèche qui nous permet de faire découvrir aux enfants la nature, toucher la terre, planter, semer, voir pousser les plantations, éveiller tous les sens (odorat, vue, toucher, goût), responsabiliser les enfants qui seront fiers de s'occuper de leur plante, voir grandir la plante qu'on a mis en terre, la fleur se transformer en fruit ou légume, développer leur patience, la motricité fine pour planter, arroser, cueillir, montrer le lien entre le jardin et l'assiette.

Tout ce qui sera récolté sera donné au restaurant scolaire de la commune ou utilisé au sein même de la crèche.

Nous fabriquons des jeux d'éveil également avec des matériaux de récupération comme des bouteilles en plastique pour faire des bouteilles sensorielles, des boîtes de lait en poudre et des bouchons pour faire des jeux d'encastrement, transvasement, des cartons pour faire des cabanes aux enfants, des anciennes revues, catalogues, pour faire des activités déchirage ou coupage de papiers....

3.4. LES MOMENTS DE CHANGE

3.4.1. Le change du bébé

En individualisant les soins des plus petits, nous favorisons l'échange en tête à tête entre l'enfant et l'adulte lors de ce moment privilégié.

Le soin c'est l'occasion d'une rencontre entre un adulte et un enfant, une discussion autour de ce qui se passe pour l'enfant, de manière sereine et tranquille avec des gestes lents, doux et agréables. Les professionnelles regardent l'enfant et verbalisent leurs actions en signant.

Elles tournent l'enfant sur le côté pour ôter et mettre la couche. Lors du change, basculer les hanches de l'enfant sur le côté préserve l'alignement de sa colonne vertébrale et réduit les tensions sur ses articulations, contrairement au soulèvement par les pieds, ce qui peut être inconfortable et risqué.

De plus, l'équipe est respectueuse du rythme de l'enfant concernant les moments de change.

Les enfants sont changés en fonction du besoin de chacun.

Il n'y a pas de change dit « collectif » pour les enfants du groupe des moyens ou des bébés.

De plus, nous sommes respectueuses de la pudeur de l'enfant et veillons à limiter le nombre d'adultes dans la salle de change. La serviette utilisée pour le change est rabattue sur les parties intimes de l'enfant au moment du change.

3.4.2. Le change des plus grands

Le groupe des grands investit les toilettes par petits groupes d'environ 5 enfants afin de permettre une stimulation collective. L'autonomie à l'habillage ou au déshabillage se fait aussi en imitant les copains, l'équipe accompagne verbalement ce moment en encourageant les enfants.

Un petit escalier est à disposition des enfants qui souhaitent accéder au plan de change de manière autonome sous la surveillance d'une professionnelle. Nous attendons que l'enfant soit en capacité motrice de l'utiliser en toute sécurité.

Les plus grands sont accompagnés par l'équipe vers l'acquisition de la propreté en collaboration avec les familles en continuant ce qui a été proposé à la maison ; il est important que chaque enfant se sente à l'aise avec le pot et/ou les toilettes à la maison avant de pouvoir devenir autonome au sein du groupe.

Ces enfants sont accompagnés aux toilettes par une professionnelle, puis ils s'essuient avec du papier toilette seuls, tirent la chasse puis vont se laver les mains toujours sous la surveillance et l'accompagnement d'une adulte.

Toujours afin de développer leur autonomie, nous encourageons les enfants qui n'ont pas appris la propreté à enlever leur couche seuls, puis à la mettre à la poubelle. Des gants mouillés sont mis à leur disposition afin de pouvoir se laver seuls, puis ensuite mettre le gant dans la panier de linge sale. Nous favorisons ensuite la collaboration de l'enfant pour lui mettre une nouvelle couche debout plutôt que sur le plan de change. Cette position et sa participation permettent à l'enfant de porter sur lui un autre regard qui le fait grandir et qui l'amènera progressivement vers plus d'autonomie.

L'équipe respecte le choix et l'envie de l'enfant au moment du change, chacun peut être changé sur le tapis de change, debout ou utiliser le pot ou les toilettes.

NOTRE DEMARCHE ECO RESPONSABLE

Nous avons fait le choix d'investir dans des serviettes et gants lavables afin de réduire notre impact sur l'environnement de façon durable.

Les enfants sont changés à l'aide d'un gant mouillé pour les urines ou liniment.

Ne pas utiliser de savon de façon systématique à chaque change permet non seulement de diminuer notre impact écologique, mais également de réduire de façon considérable les érythèmes fessiers du bébé en préservant le PH naturel de sa peau.

3.5. LE TEMPS DES REPAS

3.5.1. Informations générales :

Le temps du repas commence avant même d'être passé à table. En effet, pour permettre à l'enfant de se repérer dans le temps et dans l'espace, nous créons un temps de rituel avant chaque repas. La régularité de ce « temps chansons » et la répétition de celui-ci quotidiennement crée un repère stable qui permet de sécuriser chacun sur ce qui va se passer en suivant.

Les repas sont fournis par le restaurant scolaire de la commune.

Il s'agit d'une cuisine en liaison chaude.

Les plats sont livrés chaque matin et remis en température dans un four professionnel ou réfrigérateur selon les aliments, après réception et contrôle des températures par une professionnelle chargée de cette mission.

NOTRE DEMARCHE ECO RESPONSABLE

Nous avons pour projet de réduire l'utilisation de perturbateurs endocriniens pour les enfants.

Ainsi nous allons privilégier une vaisselle plutôt en verre et en inox : des assiettes en verre ou inox, des couverts en acier inoxydable, des biberons et des verres en verre, des tétines en caoutchouc et des bavoirs en tissu lavables en machine.

Nous invitons d'ailleurs les parents à nous accompagner dans cette démarche et à apporter des biberons de lait en verre pour leur enfant à la crèche.

De plus, nous effectuons le tri des déchets à la crèche.

Le restaurant scolaire prépare ses repas en fonction des fruits et légumes de saison. 20% de l'alimentation proposée aux enfants est biologique.

Les laitages, les viandes, les fruits et les légumes sont issus de la région Bourgogne, Franche Comté.

Le repas est un moment important de la journée, il répond au besoin physiologique de chaque enfant de boire et de s'alimenter mais il est également un moment de découvertes, de convivialité, de socialisation, de plaisirs et d'acquisition de l'autonomie.

Les professionnelles font en sorte que ce moment se passe dans le calme, la détente et ils sont disponibles pour accompagner chaque enfant durant ce moment.

Le rythme de l'enfant est respecté : un enfant qui dort ne sera pas réveillé pour manger, il pourra prendre son repas plus tard quand il sera réveillé.

Les enfants ayant un régime alimentaire sans porc, auront une autre protéine qui leur sera proposée quand il y aura du porc au menu.

Les temps des repas sont organisés différemment selon les sections.

- En section bébés :

Le temps des repas des enfants est proposé selon le rythme de chaque enfant et selon leur façon de s'alimenter.

Chez les plus jeunes bébés, leur repas est composé essentiellement de lait infantile ou maternel (jusqu'à 4 mois révolus environ).

3.5.2. Le lait maternel :

Les mamans qui allaitent peuvent apporter leur lait maternel en respectant les règles du transport du lait maternel congelé ou réfrigéré (pas de rupture de la chaîne du froid → 4°C : transport dans une glacière ou sac isotherme avec pain de glace) ainsi que les règles d'hygiène alimentaire concernant le recueil du lait maternel (confère plaquette informations donnée lors de la période de familiarisation à la crèche). Puis ensuite le lait maternel sera stocké dans le réfrigérateur de la section bébés.

Il est essentiel de noter sur le sachet ou le contenant du lait maternel fermé hermétiquement, le nom de l'enfant, la date et l'heure de recueil du lait.

Les parents devront apporter une boîte de lait infantile neuve à la crèche que nous ouvrirons et que nous conserverons un mois. S'il reste du lait dans la boîte nous la restituerons aux parents après ce mois d'ouverture.

Les laits infantiles en poudre ou les laits maternels seront chauffés au bib expresso ou chauffe biberon afin de préserver tous les bienfaits du lait.

Les biberons seront apportés par les parents et resteront à la crèche durant toute la période où l'enfant se nourrira de lait.

Nous privilégions de donner les biberons aux enfants dans nos bras mais si l'enfant semble inconfortable, il peut être installé dans un transat en face à face avec une professionnelle pour prendre son biberon.

3.5.3. La diversification alimentaire

La diversification alimentaire est commencée par les parents et poursuivie à la crèche.

Une liste de légumes utilisés principalement par le cuisinier est donnée aux parents qui commencent la diversification alimentaire pour leur enfant en fonction des saisons. Une fois que les enfants auront introduits ces légumes à la maison, nous pourrions également proposer à l'enfant des repas moulinés à la crèche. Puis les parents devront nous faire part de l'introduction des différentes viandes, poissons et œuf pour que nous puissions proposer cela à la crèche également. De même pour les fruits.

L'équipe tient un tableau d'introduction alimentaire pour chaque enfant, nous demandons donc aux familles de compléter ce tableau dès l'introduction d'un nouvel aliment.

Puis dès qu'un enfant aura atteint l'âge de 8 mois, nous considérerons qu'il est en capacité de manger chaque légume, fruit, viande... proposés à la crèche. Ainsi nous lui donnerons les repas préparés par le restaurant scolaire dans le respect du calendrier de la diversification alimentaire.

La viande, le poisson et l'œuf mouliné sont donnés séparément du mouliné de légumes pour favoriser la découverte des différentes textures et saveurs.

Les repas moulinés ou morceaux sont apportés à 11h dans la section des bébés et maintenus au chaud dans un four professionnel à 80 degrés. Ainsi les enfants ayant une alimentation diversifiée pourront commencer à prendre leur repas à cette heure-là.

Les enfants mangent à tour de rôle en respectant leur rythme alimentaire.

Deux professionnelles donnent le repas aux enfants dans le coin repas où ces derniers peuvent manger isolés des autres enfants et en étant moins distraits par ce qu'il peut se passer autour d'eux.

Les enfants qui prennent leur repas un peu plus tard continuent à jouer dans la section avec la présence de deux autres professionnelles (une d'entre elles peut proposer un biberon de lait à un enfant qui en a besoin et l'autre professionnelle reste disponible pour les autres enfants).

On ne forcera pas un enfant à manger. S'il semble être l'heure du repas d'un enfant mais qu'il refuse de manger, les professionnelles proposeront son repas un peu plus tard.

De même, il faut faire confiance aux enfants, et respecter leur signe de rassasiement. Donc nous ne forcerons pas un enfant à finir son assiette s'il ne le souhaite pas afin de respecter sa capacité d'autorégulation et d'éviter ensuite un refus de s'alimenter.

Les professionnelles nomment chaque aliment qu'ils proposent à l'enfant pour son repas.

Si un aliment est refusé par l'enfant, il lui sera malgré tout reproposé un autre jour quand il sera au menu. L'exposition répétée aux aliments peu appréciés (8 à 10 fois) peut être une solution pour réduire leur rejet et arriver à l'acceptation. Cela habituera l'enfant à l'odeur, à la texture, au nom de cet aliment.

Les enfants qui n'ont pas acquis seuls la position assise sont installés dans des transats souples pour prendre leur repas ou sur les genoux des professionnelles en fonction du confort de chacune. La professionnelle s'installe en face à face de l'enfant, à sa hauteur, pour lui donner à manger et favoriser les échanges avec lui.

Les enfants qui ont acquis la position assise sont installés dans des transats avec un dossier et une assise plus rigide.

Quand un enfant manifeste l'envie de manger par lui-même, il est installé dans une chaise avec un plateau. La professionnelle place son assiette devant lui et lui propose, l'encourage à se servir d'une cuillère et l'invite également à utiliser ses doigts pour porter les aliments à sa bouche, afin de découvrir les différentes textures, les différents saveurs. La professionnelle accompagne l'enfant dans son alimentation en utilisant la double-cuillère.

Puis quand l'enfant sera autonome avec l'utilisation de la cuillère, il sera installé à une table sur une chaise à sa hauteur avec d'autres enfants et une professionnelle sera disponible pour les accompagner durant ce temps de repas qui deviendra plus un moment de partage et de convivialité avec d'autres enfants.

L'eau peut être proposée au biberon, à la cuillère ou au verre selon les habitudes des enfants. Mais il est préférable de donner de l'eau le plus tôt possible au verre.

Avant chaque repas, en section moyens et section grands, le rangement des doudous, tétines et un rituel de chansons, comptines sont mis en place.

3.5.4. Repas en section moyens :

Les repas sont apportés dans des plats à 11h.

Une professionnelle de la section prépare les assiettes pour chaque enfant ainsi que tout ce qui sera utile lors du repas.

Ensuite, les enfants s'installent à une table : 4 à 5 enfants par table. Il y a un adulte par table qui est disponible pour présenter le menu, encourager les enfants dans l'utilisation des couverts, les aider si besoin, s'assurer de leur bien-être, échanger avec eux durant le repas. Les enfants peuvent utiliser leurs mains aussi pour porter les aliments à leur bouche afin de les découvrir et de se les approprier. C'est le début de l'autonomie.

Les enfants mangent dans des assiettes à compartiments. Sur celles-ci ils y trouvent l'entrée, le repas chaud (protéines, féculents, légumes) et le pain et le fromage quand cela est au menu.

Quand c'est un yaourt, les professionnelles proposent aux enfants d'ouvrir seul leur pot de yaourt. Et s'ils ne le veulent pas, les professionnelles se portent à leur disposition pour les aider à les ouvrir.

Ainsi, ils ont la possibilité de manger à leur rythme en choisissant les aliments qu'ils veulent manger en premier. Les professionnelles sont constamment présentes à table avec eux pendant le repas. Cela permet de prendre les repas dans une atmosphère calme et détendue.

3.5.5. Repas en section grands :

Les enfants sont séparés en 3 groupes pour le temps du repas. Ils choisissent une place à table après s'être lavés les mains.

Une professionnelle de la section prépare les assiettes pour chaque enfant ainsi que tout ce qui sera utile lors du repas.

Ils vont chercher sur une table des couverts, un verre et un bavoir qu'ils mettent seul autour du cou.

Un pichet d'eau est proposé aux enfants pour qu'ils se servent seuls à boire dans leur verre.

Les professionnelles distribuent à chaque enfant de leur table les plateaux repas.

Chaque professionnelle détaille le repas aux enfants de sa table et s'assoit à leur hauteur.

Les enfants sont installés comme les moyens à des tables et sur des chaises adaptées à leur taille (pieds au sol).

Les enfants de la section moyens et grands se lavent les mains et la bouche à la fin du repas avec un gant de toilette adapté à la taille de leurs mains. Ils enlèvent également leur bavoir seuls, et peuvent sortir de table et déposer leur gant de toilette et bavoir dans une panier de linges sales mis à leur disposition.

L'eau est proposée tout au long de la journée aux enfants. Ils ont un verre à leur nom dans la section et peuvent demander à boire aux professionnelles dès qu'ils ont soif.

3.5.6. Les régimes alimentaires :

Nous adaptons le régime alimentaire des enfants dans un cadre limité :

Nous respectons le choix des familles qui mangent sans viande ou sans porc. Ainsi, un enfant pourra bénéficier d'un régime sans viande ou sans porc si tel est la demande des familles.

Le restaurant scolaire de la commune remplacera le porc par une autre protéine.

Pour tous les autres régimes, un projet d'accueil individualisé (PAI) devra être mis en place en cas d'allergie alimentaire reconnue par un médecin. Les parents devront apporter les repas de leur enfant dans le respect des normes de transport alimentaire : sac isotherme avec pain de glace et mettre le repas au réfrigérateur après prise de température.

3.6. LE TEMPS DE SIESTES

3.6.1. Informations générales :

Le sommeil est une fonction vitale.

La sieste a une fonction de régulation du sommeil.

C'est aussi un temps de repos pour abaisser le niveau d'excitation des enfants car ils sont en permanence stimulés.

Le rythme des siestes à la crèche peut être différent de la maison même si des couchers échelonnés sont mis en place pour respecter au mieux le rythme et les besoins des enfants.

A la crèche, il n'y a pas d'obligation de dormir, cela peut juste être un moment de repos.

Un enfant qui dort ne sera pas réveillé et un enfant qui est réveillé n'est pas systématiquement levé car il peut avoir besoin d'un temps de transition entre le moment du réveil et le moment du retour en salle de vie.

Tous les enfants ont des rythmes et des besoins différents.

Quand les enfants présentent des problèmes d'endormissement, nous essayons de trouver différentes solutions « physiques » pour aider les enfants à trouver le sommeil : présence de l'adulte, installation dans un lit dans un dortoir ou dans un lit dans la salle de vie, ou encore un transat, une poussette.

Nous mettons en place régulièrement des rituels liés au sommeil comme raconter des histoires, prendre les doudous et les tétines, chanter des chansons.

Nous prévenons l'enfant quand nous le couchons que nous serons là à son réveil.

Nous prenons les bébés dans les bras et nous les positionnons correctement sur le dos dans leur lit.

Nous créons un environnement calme avant le coucher.

Ces rituels sont importants car ils sécurisent les enfants.

Les enfants à la crèche ne dorment pas totalement dans le noir. Cela leur permet de différencier le sommeil de la journée au sommeil de la nuit et également cela leur permet de garder un minimum de repères visuels, ce qui est sécurisant.

Ils retrouvent au moment du coucher leur doudou qui leur rappelle l'odeur de la maison, de leurs parents et/ou leur tétine.

Il est nécessaire de bien connaître les enfants dont on s'occupe, de reconnaître leurs signes de fatigue (enfant qui pleure, qui crie, qui baille, se frotte les yeux ou les oreilles, ou le nez, s'allonge au sol, prend son doudou et sa tétine...) grâce aux échanges que les professionnelles peuvent avoir avec

les parents et notamment lors de l'adaptation (fiche à compléter avec les parents concernant les habitudes du sommeil), mais aussi grâce à leurs observations.

Les enfants dorment selon leurs habitudes dans des gigoteuses, ou avec des couvertures, ou encore habillés.

Les enfants ont un lit qui leur est attribué dans chaque section. Cela afin qu'ils aient des repères et pour une question d'hygiène.

Les gigoteuses ou les couvertures restent dans le lit propre à chaque enfant.

Un plan de dortoir est affiché sur la porte de chaque dortoir afin d'aider les professionnelles remplaçantes qui sont amenées à s'occuper des enfants.

3.6.2. Les siestes en section bébés :

Une surveillance des siestes est mise en place. Toutes les 9 minutes, les professionnelles vont observer les enfants dans leur lit pour s'assurer que tout va bien et le notifie sur une feuille de surveillance de sieste accrochée sur la porte du dortoir.

3.6.3. Les siestes en section moyens :

Après le repas, pour les enfants qui n'ont pas dormi le matin, nous les incitons à se déshabiller pour ceux qui y arrivent seuls, les autres se déshabillent également dans la salle de vie avec l'aide d'une professionnelle.

Ensuite les enfants sont changés selon les besoins.

Nous instaurons un rituel de coucher en racontant des histoires aux enfants, ou en chantant des chansons destinées au sommeil.

Les enfants dorment sur des matelas au sol avec contour.

Ainsi ils peuvent avoir accès à leur lit seul.

Le temps de sieste est surveillé par une professionnelle du début à la fin de la sieste pour les enfants qui dorment en début d'après-midi.

Pour les enfants qui dorment le matin, un baby phone est allumé dans le dortoir et les professionnelles effectuent des surveillances par le hublot toutes les 9 minutes comme en section bébés.

Les enfants se réveillent seuls.

Si les enfants ne semblent pas arriver à s'endormir et s'ils ne semblent pas en avoir besoin, ils sont levés.

3.6.4. Les siestes en section grands :

S'ils en ont besoin, les enfants peuvent être couchés le matin également.

Après le repas du midi, le déshabillage des enfants pour aller à la sieste se fait en trois groupes séparés. Chaque professionnelle s'occupe des enfants qu'elle a accompagnés durant le repas.

Les enfants vont chercher leur panier et se déshabillent seuls. La professionnelle est dans tous les cas présente s'ils ont besoin d'aide.

Ils posent ensuite leurs vêtements dans leur panier.

Puis leur couche est changée si besoin.

Les enfants ayant acquis la propreté vont également aux toilettes selon leur envie. Cela leur est proposé dans tous les cas avant le repas et juste avant la sieste.

Un rituel avant le coucher est prévu. Une professionnelle leur raconte une histoire et/ ou une chanson signée sur le thème du coucher.

Le coucher s'effectue en deux groupes : 12h30 le premier groupe pour les enfants qui s'endorment plus tôt, et/ou qui sont arrivés tôt à la crèche le matin. 13h le deuxième groupe pour les enfants qui s'endorment plus tard.

La sieste est surveillée du début à la fin par une professionnelle.

Les enfants dorment sur une couchette aussi. Ainsi, ils ont également un accès en autonomie à leur lit.

Même si l'équipe s'attache à ne pas réveiller les enfants, nous pouvons être amenées à ouvrir les volets ou la porte afin de permettre à l'enfant qui a beaucoup dormi de se réveiller doucement.

Cela se fera toujours en accord avec la famille et en concertation avec l'équipe, dans le but de ne pas mettre en difficulté l'enfant et sa famille lors du coucher du soir.

3.7. INVESTISSEMENT DES FAMILLES DANS L'ETABLISSEMENT

L'équipe reconnaît le parent comme un partenaire essentiel à l'accueil de l'enfant et met au centre de sa pratique l'investissement des familles.

Cette collaboration nous semble capitale afin de garantir l'épanouissement de tous (enfants/parents/professionnelles).

En plus de la collaboration et des échanges participatifs quotidiens, il nous tient à cœur de développer certains projets pour que les familles deviennent des partenaires actifs à la vie de la structure.

3.7.1. La réunion de rentrée

Dès le début d'année, une réunion dite de « rentrée » est proposée aux familles : c'est une première rencontre entre les familles et l'équipe pédagogique.

Elle permet :

4. Aux parents d'en savoir davantage sur le fonctionnement de la structure, l'organisation des locaux et sur les grands projets de l'année à venir.
5. A l'équipe de répondre aux différentes questions des parents
6. Aux familles de faire connaissance entre elles.

L'équipe prendra le temps de présenter les grandes lignes du projet pédagogique, celle-ci s'appuyant sur ce projet pour développer ses pratiques en collaboration et transparence avec les parents.

3.7.2. Les moments conviviaux

Nous attachons une importance toute particulière aux moments conviviaux propices aux échanges entre parents et professionnelles.

Nous sollicitons donc les familles à participer à un buffet canadien qui a lieu avant la fermeture estivale de la structure.

Ce moment d'échanges permet aux parents de se rencontrer dans un esprit de détente et festif.

4. Le projet social et de développement durable

4.1. Environnement géographique :

Les Rousses est une commune française de la chaîne du Haut-Jura localisée dans le département du Jura, en région Bourgogne – Franche Comté. Le village des Rousses fait partie de la station touristique d'hiver du même nom « Les Rousses » qui regroupe quatre villages : Bois d'Amont, Lamoura, Prémanon et Les Rousses. La commune fait partie du canton de Morez.

La commune des Rousses compte 3780 habitants et se situe dans le sud-est du département du Jura, à 65kms de sa préfecture Lons-le-Saunier et à 10 kms de Morez, chef-lieu du canton.

Culminant à 1100 mètres d'altitude, le village des Rousses est situé sur le dernier plateau du massif jurassien, et marque ainsi la frontière avec la Suisse, au lieu-dit La Cure. Il a une situation géographique privilégiée au centre du massif. La RN 5 traverse la commune et permet l'accès à l'ouest aux villes du plateau du Jura (Morez, Champagnole) et plus loin du Doubs. Vers l'est, elle permet de rejoindre le pays de Gex et la Suisse (Nyon, Genève) via la RD 1005.

Le multi accueil est implanté à proximité du centre-ville, derrière le centre sportif. Il est proche de l'école publique, de l'ALSH et de la restauration scolaire. Il se situe dans une voie sans issue, route de la Porte-de-France.

Il bénéficie d'un environnement paysager exceptionnel dans la nature, près des forêts et des champs présents autour du Fort des Rousses.

Un grand parking se trouve devant le multi accueil et permet de déposer les enfants très facilement.

L'accès à la crèche s'effectue par une entrée sécurisée située face à ce parking.

4.2. Environnement socio-économique :

4.2.1. L'emploi

Il s'agit d'une population plutôt active, puisqu'en 2021, l'Insee recensait :

- 84.7% d'actifs dont 79.6% d'actifs ayant un emploi et 5.1% de chômeurs.
- 15.3% d'inactifs.

En 2021, 74.4% des résidents de la commune des Rousses travaillent dans une autre commune.

L'emploi est soutenu par l'activité frontalière avec pour conséquence une très forte disparité de revenus, les salaires suisses étant bien plus élevés que les salaires français.

Le nombre de travailleurs frontaliers continue de croître.

Lors de la commission d'attribution, 2 places sont attribuées prioritairement à des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ou ayant de faibles ressources (1 place par tranche de 20 places d'accueil).

4.2.2. Les services

Le tissu commercial et artisanal des Rousses est assez diversifié et offre une gamme relativement complète à la population. L'artisanat propose un savoir-faire qui peut être utilisé pour les chantiers futurs (électriciens, plombiers, menuisiers, charpentiers, couvreurs...).

Toutefois, et pour des pratiques plus exceptionnelles, les habitants doivent se rendre dans des villes distantes d'au minimum 40 kms et disposant de zones commerciales plus vastes pour satisfaire leurs besoins.

La Communauté de communes de la station des Rousses a édifié en 2008 une maison médicale qui améliore la prise en charge et le suivi médical des patients sur le territoire.

La commune dispose d'une Résidence Autonomie qui ne peut répondre à toutes les demandes, notamment pour les personnes devenant dépendantes, ce qui entraîne des déracinements douloureux.

Un nouveau multi accueil communal a été construit pour remplacer les locaux vieillissants, pour répondre aux normes bâties (notamment suite à la réforme des modes d'accueil du jeune enfant d'août 2021), permettre une meilleure organisation de la circulation des enfants, des parents et des professionnelles et afin de pouvoir accueillir plus d'enfants que dans les locaux précédents.

Une nouvelle caserne de pompiers permet de répondre aux besoins de la population communale et intercommunale en termes de secours.

❖ Autres équipements et services

- La mairie
- L'église Saint-Pierre

- Le cimetière
- Une chambre funéraire
- La Poste
- La douane (Brigade Touristique et de Surveillance)
- La Direction Départementale de Contrôle de l'Immigration
- La Gendarmerie Nationale
- L'Office National des Forêts
- L'office du tourisme
- La médiathèque
- La salle des fêtes de l'Omnibus
- La salle des fêtes de La Doye
- Le cinéma avec deux salles
- Des salles de réunions
- Un terrain de sport (football et rugby)
- Un skate-park et un pump-track
- Deux salles de sport
- Des terrains de tennis couverts
- Un gymnase
- Deux terrains de golf
- Un centre équestre
- Le domaine skiable
- Le centre périscolaire
- La restauration scolaire
- Une école maternelle et primaire publique
- Une école maternelle et primaire privée+
- Une maison médicale
- Un centre de santé infirmier communal

4.2.3. L'évolution de la population

Sur la période 2015-2021, la population augmente, passant de 3410 habitants en 2015 à 3683 en 2021, et 3780 habitants en 2024. La surface de la commune est de 38 km².

Il s'agit d'une population plutôt jeune puisqu'en 2021, l'Insee recensait :

- 17.3% : 0 – 14 ans
- 17.9% : 15 – 29 ans
- 23.4% : 30 – 44 ans
- 21.8% : 45 – 59 ans
- 13.4% : 60 – 74 ans
- 6.1% : 75 ans ou plus

En 2015, il y avait 24.7% de couples avec enfant(s) et 6.4% de familles monoparentales et en 2021, l'Insee dénombrait 21.1% de couples avec enfants et 11.3% de familles monoparentales.

Nous constatons une baisse des couples avec enfant(s) mais une augmentation des familles monoparentales.

Au sein de la population de la commune des Rousses, on enregistre une baisse du nombre des 15 - 29 ans (20.2% en 2015 et 17.9% en 2021) qui quittent leur famille pour des raisons d'études puis rencontrent des difficultés pour revenir s'installer.

Nous constatons également une baisse des naissances puisqu'en 2017 on dénombrait 53 naissances et en 2024 30 naissances.

4.2.4. L'habitat

Nous constatons une légère diminution des résidences principales sur la commune : 48.5% en 2015 et 48.1% en 2021.

En 2021 nous pouvons voir qu'il y a de moins en moins de ménages qui viennent s'installer dans une résidence principale sur la commune des Rousses.

- Part des ménages ayant emménagé dans une résidence principale depuis moins de 2 ans sur la commune : 14.9%
- Part des ménages ayant emménagé dans une résidence principale depuis 2 à 4 ans sur la commune : 25.9%.

Ceci peut s'expliquer par le fait que le prix des logements à louer ou à acheter sur la commune est en augmentation constante.

4.3. Historique de la structure

La structure a été créée en 1991 avec une capacité d'accueil de 12 enfants.

Elle connaît 4 agrandissements successifs pour répondre aux besoins de la population.

1998 : accueil de 20 enfants/jour

2004 : accueil de 30 enfants/jour

2015 : accueil de 40 enfants/jour

2024 : accueil de 50 enfants/jour

Son originalité tient au fait que l'hiver il y a un accueil pour les vacanciers. Cependant, suite à l'agrandissement en 2015, il s'est réduit à une période de 15 jours pendant les vacances de février et selon les places disponibles.

4.4. Nos partenaires

4.4.1. Les partenaires extérieurs

- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : accompagnement technique et financier. La commune a passé une convention avec celle-ci : la prestation de service unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune ; en échange de quoi elle impose un remplissage effectif de toutes les places d'accueil.
- PMI (Protection Maternelle et Infantile) : assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par la sage-femme ou la puéricultrice de la PMI.

4.4.2. Les partenaires internes à la commune

- RSAI (Référént de santé et accueil inclusif) : sa qualité première est d'être un conseiller, dans une démarche de prévention des risques.

Il organise les soins et l'administration des médicaments en crèche, il facilite l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladie chronique, il identifie des troubles de développement du jeune enfant, il organise des actions de promotion de la santé, il forme les équipes aux bonnes pratiques de soins, il repère les enfants en situation de danger ou « en risque de l'être ». Il intervient 40 heures par année, 8 heures par trimestre.

- Restaurant scolaire : les repas sont livrés en liaison chaude chaque jour et remis en température sur la structure par un agent de restauration.

Les produits utilisés pour confectionner les repas des enfants sont d'origine française ou européenne.

Pour tout ce qui est des fruits ou des légumes, le restaurant scolaire s'approvisionne chez des producteurs de notre région.

Le cuisinier du restaurant scolaire utilise des fruits et des légumes de saison pour élaborer ses menus.

20% des produits sont bio.

Un menu végétarien est proposé chaque semaine.

- Les familles : tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et est indispensable à notre vision de l'accueil du tout petit.
- Bibliothèque : en petits groupes d'enfants, des sorties sont organisées.
- Résidence Autonomie (Centre communal d'Action Sociale) : projet de rencontres intergénérationnelles chaque année : temps de jeux, de lectures, d'activités pâtisserie...
- Ecole maternelle publique : des temps de rencontre sont organisés au mois de juin afin que les enfants entrant à l'école au mois de septembre puissent découvrir l'école avec leurs camarades de crèche. (Passerelle entre la crèche et l'école).
- Sorties à la ferme Tinguely : en petits groupes d'enfants, des sorties sont organisées.
- Centre d'Incendie et de Secours : Une fois dans l'année, des pompiers volontaires viennent proposer des petits ateliers aux enfants des sections des moyens et des grands.

4.5. Investissement des familles dans la vie de l'établissement

L'équipe reconnaît les parents comme des partenaires essentiels à l'accueil de l'enfant et met au centre de sa pratique l'investissement des familles.

Cette collaboration nous semble capitale afin de garantir l'épanouissement de tous (enfants/parents/professionnelles).

En plus de la collaboration et des échanges participatifs quotidiens, il nous tient à cœur de développer certains projets pour que les familles deviennent des partenaires actifs de la vie de la structure.

4.5.1. La réunion de rentrée

Dès le début d'année, une réunion dite de « rentrée » est proposée aux familles : c'est une première rencontre entre les familles et l'équipe pédagogique.

Elle permet :

5. Aux parents d'en savoir davantage sur le fonctionnement de la structure, l'organisation des locaux et sur les grands projets de l'année à venir.
6. A l'équipe de répondre aux différentes questions des parents
7. Aux familles de faire connaissance entre elles.

L'équipe prend le temps de présenter les grandes lignes du projet pédagogique ; elle s'appuie sur ce projet pour développer ses pratiques en collaboration et transparence avec les parents.

4.5.2. Les moments conviviaux

Nous attachons une importance toute particulière aux moments conviviaux propices aux échanges entre parents et professionnelles.

Nous sollicitons donc les familles à participer à un buffet canadien qui a lieu avant la fermeture estivale de la structure.

Ce moment d'échanges permet aux parents de se rencontrer dans un esprit de détente et de fête.

4.5.3. Le soutien à la parentalité

Comme le dit le célèbre psychanalyste D. Winnicott « un enfant tout seul ça n'existe pas ». Il est donc important de prendre en compte l'entourage de l'enfant pour lui offrir un accueil de qualité.

Les parents doivent se sentir attendus lors de la première entrée de leur enfant dans la crèche.

Le but est de créer une relation de confiance entre parents et professionnelles et de s'inscrire dans un processus de coéducation.

L'accueil lors de la première rencontre et même lors de la première heure d'adaptation est fondamental. Les professionnelles sont totalement disponibles pour échanger avec le (les) parent(s) pour faire connaissance avec eux, avec leur(s) enfant(s), communiquer les habitudes de vie de la maison.

Les professionnelles sont à l'écoute des familles quels que soient leur situation familiale, leur milieu social, leur environnement, la présence d'un handicap ou les références culturelles.

Ces éléments permettent de créer une relation de confiance.

Les parents sont autorisés à entrer dans l'espace de vie de leur enfant à la crèche. Cela montre au parent qu'il a toute sa place dans la structure.

La disponibilité des professionnelles lors des temps de transmission est également essentielle pour établir cette relation de confiance. Cela permet d'échanger avec les parents sur la journée de leur enfant, ce qu'il a vécu, fait... Et cela peut permettre également de parler de la vie à la maison, des préférences de l'enfant, des problèmes qui sont rencontrés, des astuces trouvées pour résoudre ces problèmes.

Les parents peuvent exprimer leurs préoccupations et recevoir des conseils adaptés à leurs besoins, ou être orientés vers d'autres professionnels ou structures en cas de besoin spécifique.

Et les parents peuvent aussi être accompagnés sur différents sujets comme le sommeil, l'alimentation, le développement moteur, l'acquisition de la propreté...

En parallèle des échanges avec les professionnelles, de la documentation sur différents thèmes de la petite enfance est laissée à la disposition des parents dans le SAS d'entrée.

L'objectif ultime du soutien à la parentalité est de rendre les parents plus autonomes et confiants dans leurs capacités éducatives. Cela leur permet aussi de mieux comprendre les étapes du développement de leur enfant et cela favorise le bien-être de l'enfant, son développement émotionnel, social et cognitif.

4.6. La démarche en faveur du développement durable

4.6.1. Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.

La commune des Rousses s'est engagée à atteindre ses objectifs à travers la Charte contre les perturbateurs endocriniens qu'elle a signée en 2021.

Nous nous engageons dans l'amélioration de cet environnement en modifiant notre politique d'achat et d'équipement.

- ❖ Le mobilier est fabriqué avec du bois PEFC issu de forêts durables, les peintures sont sans solvants, les vernis sont à l'eau sans dégagement de composés organiques volatils. Les revêtements des éléments en mousse sont garantis sans phtalate.

- ❖ La vaisselle est principalement en inox et en verre (biberons, verres, assiettes). Seules les tasses anti fuites sont en plastique sans bisphénol. Les couverts sont en cours de renouvellement pour être tous en acier inoxydable. Les plats dans lesquels sont chauffés ou maintenus au chaud les aliments sont en inox.

- ❖ Les jeux se renouvellent petit à petit et nous nous orientons plutôt vers des jouets fabriqués avec des matériaux éco responsables, en tissu, en matière biosourcée...

- ❖ Nous utilisons désormais l'eau du robinet pour la préparation des biberons évitant ainsi d'utiliser des bouteilles d'eau en plastique.

4.6.2. Eveiller à la nature et à l'environnement

- ❖ Les enfants ont accès à un bel extérieur avec un espace de verdure donnant sur la forêt.
- ❖ Un projet est en cours pour créer un potager juste à côté de notre structure afin que les enfants puissent participer à des activités « jardinage ».

Les jeunes enfants pourront ainsi découvrir les différentes étapes de la graine à la récolte des fruits et légumes.

- ❖ La crèche est équipée de trois poussettes quatre places pour sortir en promenade les enfants de tout âge. Ces sorties extérieures sont proposées régulièrement aux enfants : marché le vendredi matin, balade autour du fort ou au centre des Rousses...

4.6.3. Améliorer le tri sélectif et la réduction des déchets

- ❖ Le tri sélectif est mis en place au sein de la structure par les professionnelles.

Des ateliers ludiques vont être mis en place pour initier les enfants à cette pratique, pour qu'ils repèrent les différents bacs.

- ❖ Le recyclage

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans notre crèche. Ces matériaux et objets permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

- ❖ La réduction des déchets

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès du restaurant scolaire de la commune.

Il est en réflexion d'installer un composteur également.

Les professionnelles utilisent individuellement et quotidiennement un linge de toilette pour s'essuyer les mains afin de réduire la consommation de papiers essuie-mains à usage unique.

Pour limiter l'utilisation de ces essuie-mains à usage unique, nous utilisons des lavettes lavables et réutilisables pour nettoyer les surfaces.

Et pour le change des enfants nous utilisons des gants de toilette lavables et réutilisables ainsi que des linges de toilette propres à chaque enfant également.

4.6.4. La réduction de nos consommations énergétiques

La crèche est équipée d'éclairages LED avec variateurs dans les pièces de vie et à détection dans les zones de passage.

Nous avons également de grandes baies vitrées dans chaque pièce de vie qui nous apportent de la lumière naturelle.

Nous disposons également d'un système de ventilation double flux qui permet de limiter les pertes de chaleur en récupérant une partie de la chaleur de l'air extrait, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie sur le chauffage. Tout comme notre système de chauffage par le sol.